

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	-
23 juin 2026	6	1	2	5	Vote contre	-
					Abstention	-

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL POUR INFORMATION

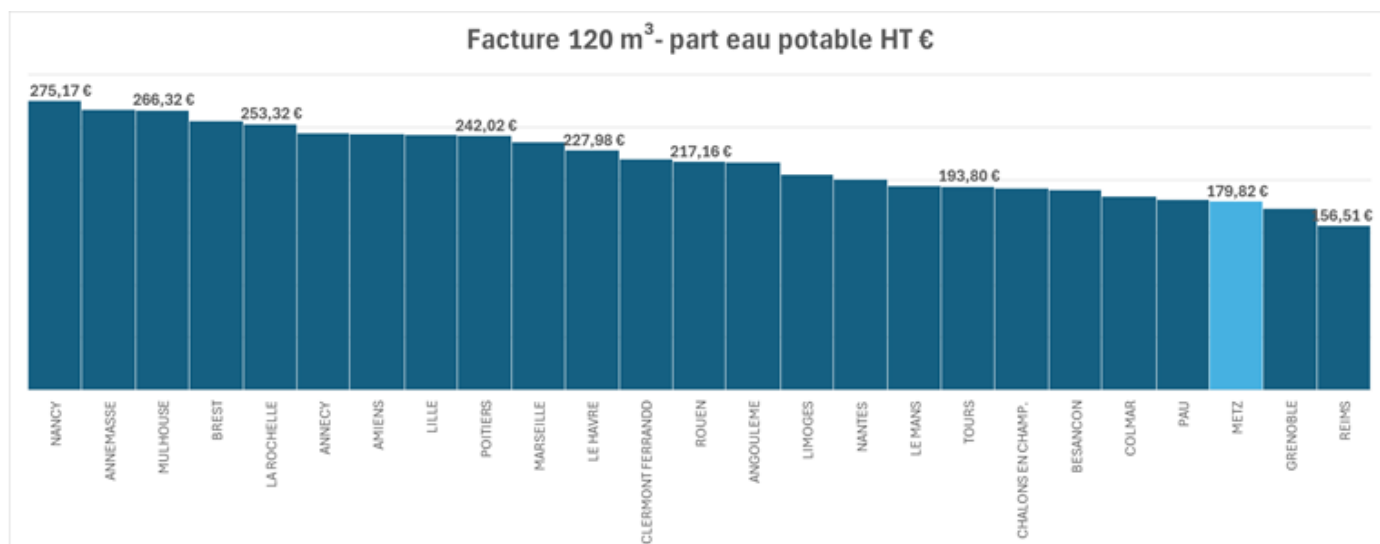
Séance du 03 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 12 – 2026/34 : Étude sur le prix de l'eau.

La Métropole du Grand Nancy a mené une étude comparative des tarifs de l'eau en France. Cette étude porte sur un panel de 25 collectivités représentant plusieurs millions d'abonnés domestiques.

En 2026, le montant HT de la part eau potable de la facture 120 m³ s'échelonne de 156,51 € HT à 275,17 € HT.



Malgré l'augmentation du prix de l'eau par le SERM, la dynamique d'augmentation apparaît encore plus forte dans les autres collectivités. Elle se justifie par l'augmentation des investissements et de leurs coûts, notamment pour maintenir à niveau les ouvrages. De plus, les dépenses liées aux nouveaux traitements pour garantir une eau potable de qualité contribuent également à fortement enchérir le prix de l'eau.

En incluant les parts liées à l'assainissement, les taxes et redevances, la facture 120 m³ connaît de très fortes disparités au niveau national : 410 € à Grenoble grâce et 686 € à Brest. La facture 120 m³ à Metz s'élève à 449 €. Ces différences significatives peuvent s'expliquer par des traitements nécessaires plus ou moins complexes, des ressources en eau plus moins accessibles et des politiques d'investissements différentes.

La Présidente,
Rachel BURGUY